

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par E. BANDIERA
Téléphone : 05 56 00 04.74

Bordeaux, le 18 décembre 2006

Référence : EB/GS33/EI/06/1284
Affaire n° : 7913-520001-1-1

Etablissement CAPY Bernard

Siège et établissement :

436, avenue de l'aérodrome
33260 LA TESTE DE BUCH

**Rapport de présentation au
Conseil Départemental de l'Environnement et des
Risques Sanitaires et Technologiques**

Objet : Demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de VHU

Réf : - Transmission Préfectorale du 28 novembre 2006.

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage de véhicules hors d'usage (VHU), Monsieur CAPY Bernard, a déposé pour l'établissement qu'il exploite sur le territoire de la commune de LA TESTE DE BUCH, Z.I., 436 avenue de l'aérodrome, une demande d'agrément pour exercer ses activités de dépollution et de démontage de VHU.

Le dossier transmis comporte l'ensemble des documents prévus par l'arrêté ministériel susvisé et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis de :

- l'article 2 de cet arrêté ministériel,
- l'arrêté préfectoral n° 12 734 du 08 octobre 1986 autorisant l'exploitation du site.

Ce contrôle réalisé le 07 août 2006 par la société A.B Certification, accréditée à cet effet, avait mis en évidence différentes non-conformités, vis à vis de l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé et de l'arrêté préfectoral d'autorisation, qui ont fait l'objet d'actions correctives dans leur intégralité, les écarts initialement constatés ayant été levés lors d'un second audit réalisé le 19 octobre 2006.

Compte tenu de ces éléments, cette demande d'agrément peut donc être jugée recevable.

Nous proposons donc, au Conseil Départemental de l'Environnement et des risques Sanitaires et Technologiques, d'émettre un **avis favorable** à la demande d'agrément déposée par Monsieur CAPY Bernard, sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire qui, dans sa réponse du 15 décembre 2006, nous a informé de l'absence d'observation particulière de sa part.

L'inspecteur des installations classées,

Emmanuel BANDIERA

P.J. : Projet de prescriptions

Copie : Division EISS